

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 568

26 mars 2011

SOMMAIRE

AllianceBernstein Fund	27229	Maro S.A.	27253
Alpes Fund SICAV-FIS	27232	Martin East Associates AG	27259
Aratos Invest S.A.	27218	Meg S.A.	27259
Arona Invest S.A.	27229	Merloni Progetti International S.A.	27260
Australia Equity Fund	27231	MI.RÒ.89 International Luxembourg S.A.	27260
Australia Equity Fund	27254	Morote S.A., SPF	27227
Babcock & Brown (Romania) S.à r.l.	27263	Mountain Aviation S.A.	27257
Basil Finance S.A.	27229	Mountain Aviation S.A.	27256
Bonfin S.A.	27261	MSEOF Montparnasse Lux S.à r.l.	27262
b-to-v Private Equity S.C.S., SICAR	27264	Muirfield Investments S.à r.l.	27257
Calgis Invest S.A.	27224	Nextam Partners	27222
Davisol Finance SPF S.A.	27223	NR Participation S.A.	27222
Dayton S.A.	27257	Orco Property Group	27219
Dukestate Development SA	27218	Ordilux Holding S.A.	27260
Erdan Holding S.A.	27226	Parsector S.A., SPF	27225
Eurokobuild S.A.	27264	Podalski Investments S.à r.l.	27263
Fipro Beteiligung S.A.	27232	Promoland S.A.	27255
Focused Sicav	27230	Ripiemo Company S.A.	27224
Hostendia S.A.	27227	Sicav Euro Continents	27218
ING(L) Portfolio	27225	Sicav Placeuro	27222
Initi International SPF S.A.	27229	Simonthal S.A.	27226
KBD S.A.	27262	Société de Participations Financières Ma- ruh S.A.	27228
Kilburn Trading S.A.	27255	Société d'Etude et de Gestion d'Entrepri- ses Minières et Industrielles Holding SPF	27223
Lasna A.G.	27263	Southern Participations S.A., SPF	27230
LBREP II Europe S.à r.l., SICAR	27263	Taured S.A.	27219
Lemon Finance S.A.	27224	Traveling S.A., SPF	27227
Lizo S.A.	27225	Tropical Investors S.A.	27226
Luxcellence	27254	Tung Luxembourg S.A., SPF	27230
Luxiver	27254	Vector	27223
Luxmax Europe	27254		
LX Alpha Phi S.C.A.	27255		
LX Beta S.à r.l.	27256		
Managed Funds Portfolio	27221		
Mangaki	27257		

Aratos Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 130.746.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 avril 2011 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038752/10/18.

Dukestate Development SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 83.251.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 avril 2011 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038754/10/18.

Sicav Euro Continents, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.
R.C.S. Luxembourg B 49.850.

Les actionnaires de Sicav Euro Continents sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 12 avril 2011 à 15.00 heures à l'hôtel Parc Belair, 111, avenue du X Septembre à L-2551 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur.
2. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et Réviseur.
4. Nominations statutaires.
5. Questions diverses.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011042233/755/18.

Taured S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 18, rue Siggy vu Lëtzebuerg.
R.C.S. Luxembourg B 138.731.

—
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

annuelle qui aura lieu le vendredi 15 avril 2011 à 11 heures au siège social de la société 18 rue Siggy vu Lëtzebuerg L-1933 Luxembourg pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

COMPTES ANNUELS 2010

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport de commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2010
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010
3. Allocation du résultat pour la période s'achevant le 31 décembre 2010
4. Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Pouvoirs à donner
6. Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011041629/19.

Orco Property Group, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 40, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 44.996.

An extraordinary general meeting of the shareholders of the Company was held at the registered office of the Company, 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen on 25 March 2011.

The quorum requirements for voting the points of the agenda (i.e. 50% of the share capital of the Company) were not attained and therefore, a second extraordinary general meeting of the shareholders is called in accordance with the Luxembourg company law with the same agenda (the "Agenda").

You are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company (hereinafter the "Extraordinary General Meeting") to be held at Paul Eischen Restaurant, 69, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, on 28 April 2011 at 6:00 p.m., to discuss and to vote on the Agenda indicated below.

The Agenda of the Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office to Luxembourg.
2. Amendment of the first paragraph of Article 2 of the articles of incorporation, to reflect point 1 above, so as to read:
"The registered office is established in Luxembourg."
3. Amendment of the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation, to define the accounting par value, so as to read:
"The corporate capital is set at fifty seven million six hundred and twenty thousand eight hundred and fifty euros sixty cents (EUR 57,620,850.60) represented by fourteen million fifty three thousand eight hundred and sixty six (14,053,866) shares without nominal value. The accounting par value is calculated as the corporate capital divided by the number of issued shares which amounts to four euros and ten cents (EUR 4.10)."
4. Approval of the report to be issued by the board of directors according to article 32-3(5) of the law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended relating to the opportunity for the board of directors to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders upon the increases of capital in the framework of the authorised share capital as mentioned in items 5 and 6 of the agenda;
5. Decision to modify, renew and as need be, replace the existing authorised share capital and to set it in an amount of four hundred and ten million euro (410,000,000.00 Euro) for a period of five (5) years from the date of the general meeting of the shareholders held on 25 March 2011 (or in case of re-convening the general meeting because no quorum has been reached, the date of the reconvened general meeting) and decision to grant to the board of directors of the Company, based on the report drawn up by the board of directors as referred to in Article 32-3 (5) of the law on commercial companies as amended, all powers for a period of five (5) years in order to carry out capital increases within the framework of the authorised capital under the conditions and methods it will set with the opportunity to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders on the issue of new shares

to be issued within the framework of the authorised corporate capital, being understood that all financial instruments carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares issued until the expiry of that period may still be converted or exercised subsequently to that date.

6. Amendment of a 5 paragraph two of the articles of association of the Company to reflect point 5 above, so as to read:

Authorised capital:

The corporate capital may be increased up to an amount of four hundred and ten million euro (410,000,000.00 Euro) through the creation and issue of new shares without par value enjoying the same rights and privileges as already existing shares.

The board of directors is authorised, during a period of five (5) years from the date of the general meeting of shareholders held on 25 March 2011 (or in case of re-convening the general meeting because no quorum has been reached, the date of the reconvened general meeting), without prejudice to any renewals, to increase the issued capital on one or more occasions within the limits of the authorised capital.

The board of directors is authorised to determine the conditions of any capital increase including through contributions in cash or in kind, among others, the conversion of debt into equity, by offsetting receivables, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new shares, or following the issue and the exercise of subordinated or non-subordinated bonds, convertible into or repayable by or exchangeable for shares (whether provided in the terms at issue or subsequently provided), or following the issue of bonds with warrants or other rights to subscribe for shares attached, or through the issue of stand-alone warrants or any other instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares.

The board of directors is authorised to set the subscription price, with or without issue premium, and, if applicable, the duration, amortisation, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid financial instruments as well as all the other conditions and terms of such financial instruments including as to their subscription, issue and payment, for which the board of directors may make use of Article 32-1 paragraph 3 of the law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

The board of directors is authorised to limit or cancel the preferential subscription rights of existing shareholders. When the board of directors has implemented a complete or partial increase in capital as authorised by the foregoing provisions, article 5 of the present articles of association shall be amended to reflect that increase.

The board of directors is expressly authorised to delegate to any natural or legal person the power to accept subscriptions, conversions or exchanges, receive payment for the price of shares, bonds, subscription rights or other financial instruments, to have registered increases of capital carried out as well as the corresponding amendments to article 5 of the present articles of association.

The non-subscribed portion of the authorised capital may be drawn on by the exercise of conversion or subscription rights conferred by the Company before the 25 March 2011 (or in case of re-convening the general meeting because no quorum has been reached, the date of the reconvened general meeting) and the authorization granted to the board of directors to limit or cancel the preferential subscription rights of existing shareholders does apply as well."

The exact date of the second paragraph and of last paragraph of Article 5 of the articles of association as amended above will be set according to the effective holding date of the general meeting which will resolve on items 5 and 6 of the agenda,

7. Amendment of Article 8 of the articles of association relating to the redemption of its own shares to comply with the amendments made to the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended so as to read:

"Article 8 .- Redemption of its own shares

The Company may acquire its own shares, either on its own, or through a company in which the Company holds directly the majority of the voting rights, or through a person acting in its own name but for the account of the Company, subject to the conditions of the law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended."

8. Amendment of the conditions of renewal of power of attorney of the agent of the legal person for which the mandate of director has been renewed.

9. Amendment of paragraph 2 of Article 10 of the articles of association of the Company to reflect point 8 above so as to read:

"At the time of renewal of mandate of a legal person appointed as director, the power of attorney of the agent of this legal person must be renewed."

10. Full amendment of Article 26 of the articles of association relating to exceeding a threshold, so as to read:

"Article 26 .- Rights and obligations of shareholders

A shareholder who acquires or disposes of shares of the Company shall notify the Company the proportion of voting rights held as a result of the relevant acquisition or disposal, where that proportion reaches, exceeds or falls below the thresholds of 2,5%, 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 1/3 %, 50 % and 66 2/3 % within the delays imposed under the law of 11 January 2008 on transparency requirements in relation to information about issuers whose securities are admitted to trading on a regulated market, as amended, (the "Transparency Law"). In case of default of notification by the shareholder of the Company, the exercise of voting rights relating to the shares exceeding the fraction that should have been notified under the Transparency Law to the Company is suspended. The suspension of the exercise of voting rights is lifted the moment the shareholder makes the notification provided for in the Transparency Law.

For the purposes of the abovementioned notification, voting rights are calculated on the basis of the entirety of the shares to which voting rights are attached even if the exercise of such voting rights is suspended.

Any reference to the provisions of the Transparency Law is subject to any further amendments to be made to them." and

11. Miscellaneous.

ATTENDANCE TO THE EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

Shareholders wishing to attend the Extraordinary General Meeting shall notify their intent at the latest by noon on 22 April 2011, by sending an Attendance and Proxy form together with the relevant blocking certificate to the following address:

ORCO PROPERTY GROUP

42, RUE DE LA VALLEE

L-2661 LUXEMBOURG

Tel: + 352 26 47 67 1;

Fax: + 352 26 47 67 67;

email: generalmeetings@orcogroup.com

Attendance and Proxy form: the form is available on the Company's website at www.orcogroup.com and is to be duly completed and signed by shareholders wishing to attend or to be represented at the Extraordinary General Meeting.

Blocking certificate: This document (to be sent with the Attendance and Proxy form by noon on 22 April 2011) must indicate the shareholder's name, the number of shares being blocked, the date as from which such shares are blocked and the confirmation that such shares are blocked until the close of the Extraordinary General Meeting. The Blocking Certificate shall be issued by the bank, the professional securities' depositary or the financial institution where the shares are on deposit.

Every shareholder of the Company may examine the report to be issued by the board of directors according to article 32-3(5) of the law on commercial companies dated 10 August 1915 as amended relating to the amendment, the renewal and as need be, the replacement of the authorized share capital, its expansion and the opportunity for the board of directors to cancel or limit any preferential subscription right of the shareholders upon the increases of capital in the framework of the authorised share capital upon request at the registered office of the Company.

For further information, visit our website: www.orcogroup.com and, in particular, the "Shareholders Corner".

If you need further assistance, please contact : Orco Property Group, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Tel: + 352 26 47 67 1; Fax: + 352 26 47 67 67; email: generalmeetings@orcogroup.com

Luxembourg, on 25 March 2011.

The Board of Directors of the Company.

Référence de publication: 2011042212/1273/133.

Managed Funds Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 81.144.

Les actionnaires sont invités à assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING Investment Management Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, le 14 avril 2011 à 10.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2010
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux Administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011042227/755/20.

Sicav Placeuro, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Eprenay.

R.C.S. Luxembourg B 31.183.

Les actionnaires de Sicav Placeuro sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra le mardi 12 avril 2011 à 10 heures à l'hôtel Parc Belair, 111, avenue du X Septembre à L-2551 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur.
2. Rapport de liquidation de Sicav Placeuro - Compartiment Global US Equities.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2010.
4. Décharge à donner aux administrateurs et Réviseur.
5. Nominations statutaires.
6. Questions diverses

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011042228/755/19.

NR Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.241.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 avril 2011 à 11:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011042224/795/15.

Nextam Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 126.927.

Notice is hereby given to the shareholders of Nextam Partners, SICAV (the "Company") that the

ANNUAL GENERAL MEETING

shall be held at the Registered Office of the Company on April 5th 2011 at 11.00 CET (the "Meeting"), with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of both Board of Directors and Auditor Report for the fiscal year ended December 31st, 2010.
2. Approval of the Financial Statements for the fiscal year ended December 31st, 2010.
3. Allocation of net results.
4. Discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 31 December 2010.
5. Statutory appointments.
6. Miscellaneous.

The resolutions on the agenda may be passed without quorum, by a majority of the votes cast thereon at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms can be obtained from the Registered Office of the Company.

In order to vote at the Meeting, shareholders may be present in person provided that the Company has been informed, for organisational reasons, in writing of his intention to attend the Meeting by April 1st 2011 at the latest. Shareholders not attending the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to arrive no later than April 1st 2011.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011042235/755/26.

Davisol Finance SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.568.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 avril 2011 à 16:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011042225/795/15.

SOGEMINDUS Holding SPF, Société d'Etude et de Gestion d'Entreprises Minières et Industrielles Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 5.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 15 avril 2011 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011042229/795/16.

Vector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.004.

Les actionnaires de la Société sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le 12 avril 2011 à 11 heures, avec l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du compte-rendu d'activité pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.
2. Présentation du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.
3. Approbation des comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.
4. Affectation du résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010.
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette Assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et votantes.

Chaque action a un droit de vote.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant participer à l'Assemblée devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'Assemblée au siège de la Société.

Au cas où il ne vous serait pas possible d'être présent à cette Assemblée, nous vous prions de bien vouloir compléter et signer la procuration disponible sur demande au siège social de la Société, qui vous permettra de vous faire représenter à l'Assemblée et de la retourner au siège social de la Société au plus tard le 11 avril 2011 à 18 heures à l'attention de Madame Anne FOURNIER (Fax n° 00352 24 88 84 91).

Les actionnaires désireux d'obtenir le rapport annuel révisé au 31 décembre 2010 peuvent s'adresser au siège social de la Société ou télécharger ledit rapport à l'état de projet sur le site www.groupedr.eu.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011042226/755/30.

Ripiero Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.630.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 avril 2011* à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011042232/795/15.

Calgis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.839.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 14, 2011* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2010
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011042231/795/15.

Lemon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.722.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *15 avril 2011* à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011042234/795/17.

ING(L) Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 86.730.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra dans les locaux de ING Investment Management Luxembourg, 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, le mardi 12 avril 2011 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 31 décembre 2010
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir, cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'administration leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2011042230/755/20.

Lizo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 105.643.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 avril 2011 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011042236/795/15.

Parsector S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 35.661.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 7 avril 2011 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038215/755/18.

Simonthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 91.691.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *04 avril 2011* à 11:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011035940/696/15.

Tropical Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 97.283.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi *6 avril 2011* à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038222/755/19.

Erdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.812.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *April 5, 2011* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2010
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011038619/795/15.

Morote S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 20.471.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 avril 2011 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038715/795/15.

Traveling S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 63.335.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2011 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038717/795/18.

Hostendia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 61.449.

L'an deux mille onze, le vingt-et-un mars.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire de la société anonyme HOSTENDIA S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 61449. La Société fut constituée suivant acte de Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, reçu en date du 4 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 72 du 4 février 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

La président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que l'actionnaire présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des mille (1.000) actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt six Euro et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution anticipée de la Société,
2. Liquidation de la Société,
3. Nomination d'un liquidateur.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la Société, avec effet à la date de la présente assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Conseil Comptable S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48015, en tant que liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 à 148bis de la loi coordonnée luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'Article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

En l'absence d'autres décisions prises par l'actionnaire, la Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la seule signature du liquidateur, ou de son/ses représentants le cas échéant, pour tous les actes y compris ceux impliquant tous fonctionnaires publics ou notaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 mars 2011. Relation: ECH/2011/466. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011041986/56.

(110047367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Société de Participations Financières Maruh S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.595.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 avril 2011 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038722/795/16.

Initi International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 23.135.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 avril 2011 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038720/795/15.

AllianceBernstein Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.904.

The liquidation of the Portfolio, ALLIANCEBERNSTEIN FUND-US STYLE BLEND (DOLLAR), effective on 28th February, 2011 was closed on 14th March 2011 by decision of the board of directors of AllianceBernstein Fund (the "Fund").

The board of directors of the Fund has finalized and approved the liquidation procedure of the Portfolio.

All the liquidation proceeds have been paid to the shareholders entitled thereto and, accordingly, no amount has been deposited at the Luxembourg Caisse de Consignation.

The Board of Directors of AllianceBernstein Fund.

Référence de publication: 2011040614/5937/12.

Arona Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 85.313.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2011 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038725/795/15.

Basil Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 106.939.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2011 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038723/795/17.

Tung Luxembourg S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 24.960.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 avril 2011 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038730/795/15.

Southern Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 35.096.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 avril 2011 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2010
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011038727/795/17.

Focused Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.505.

Notice is hereby given to the shareholders that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of Focused SICAV (the "Company") will be held at the registered office of the Company at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg on 4 April 2011 at 5:30 p.m. with the following

Agenda:

1. To insert a new paragraph in Article 17 of the Articles of Incorporation in order to provide the Company with the authority to perform cross-sub-fund investments. The new text of Article 17.2 of the Articles of Incorporation will read as follows:
"17.2 Investments in shares issued by one or more other sub-funds of the Company:
The sub-funds may also subscribe for, acquire and/or hold shares issued or to be issued by one or more sub-funds subject to additional requirements which may be specified in the sales documents, if:
a) the target sub-fund does not, in turn, invest in the sub-fund invested in this target sub-fund; and
b) no more than 10% of the assets of the target sub-fund whose acquisition is contemplated may, pursuant to its Articles of Incorporation, be invested in aggregate in units/shares of other UCIs; and

- c) voting rights, if any, attaching to the relevant securities are suspended for as long as they are held by the sub-fund concerned; and
- d) in any event, for as long as these securities are held by the relevant sub-fund, their value will not be taken into consideration for the calculation of the net assets of the sub-fund for the purposes of verifying the minimum threshold of the net assets imposed by the 2010 Law; and
- e) there is no duplication of management/subscription or redemption fees between those at the level of the sub-fund having invested in the target sub-fund, and this target sub-fund."
2. To amend Articles 5 and 10 of the Articles of Incorporation in order to align the text of the Articles of Incorporation to the current sales prospectus of the Company, which has been approved by the Luxembourg supervisory commission of the financial sector (the "CSSF") with regard to:
 - the pooling and co-management of assets of two or more sub-funds; and
 - adjustments to the net asset value of share classes if on any trading day the total number of subscription and redemption applications for all share classes in a sub-fund leads to a net cash in- or outflow (so-called "swing-pricing").
 3. To amend the first paragraph of Article 25 of the Articles of Incorporation in order to provide for more flexible rules for mergers and liquidations of sub-funds to read as follows:

"Upon liquidation announcement to the shareholders of a particular sub-fund, share class and/or category of a sub-fund, the Board of Directors may arrange for the liquidation of one or more sub-funds, share classes and/or categories of sub-fund(s) if the value of the net assets of the respective sub-fund, share class and/or category remains at or falls to a level that no longer allows it to be managed in an economically reasonable way as well as in the course of a rationalisation. The same also applies in cases where changes to the political or economic conditions justify such liquidation."
 4. To amend Article 4 and a number of other articles of the Articles of Incorporation in order to replace any reference to the law dated 20 December 2002 on undertakings for collective investment by references to the law dated 17 December 2010 on undertakings to collective investment. The new text of Article 4 of the Articles of Incorporation will read as follows:

"The exclusive object of the Company is to invest the assets available to it in transferable securities and other assets permitted by law, in accordance with the principle of risk diversification and with the objective to provide its shareholders with the income from and the results of the management of its assets.

The Company may take any measures or carry out any transactions that it considers appropriate to achieve and promote its corporate object and will do this in the broadest possible sense in accordance with Part II of the law dated 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as amended from time to time (the "2010 Law")."
 5. To completely restate the Articles of Incorporation in order to reflect the various amendments adopted by the extraordinary general meeting and to resolve that the English version of the Articles of Incorporation will be the prevailing text.
 6. Miscellaneous.

The full text of the revised Articles of Incorporation is available to shareholders upon request at the registered office of the Company 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

These resolutions require a quorum of 50% of the Company's capital to be present or represented and a majority of 2/3 of the votes cast in order to pass the resolution.

At the extraordinary shareholders' meeting, each share entitles to one vote.

In order to be admitted to the meeting, please send a notice in this respect by fax at least five (5) business days in advance of the extraordinary general meeting to UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., fax number +352 - 44 10 10 - 6249.

Holders of bearer shares may, where applicable, vote at the meeting: in person by producing at the meeting a certificate of deposit issued by the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A, which will be issued to them against deposit of their share certificates. The share certificates must be deposited with UBS (Luxembourg) S.A. at the latest on 30 March 2011.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented, please return a proxy, dated and signed to UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by fax followed by mail until 30 March 2011, fax number +352 - 44 10 10 - 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

Luxembourg, 16 March 2011.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011039369/755/72.

Australia Equity Fund, Fonds Commun de Placement.

L'acte modificatif au règlement de gestion de Australia Equity Fund au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Funds Management S.A.
 Référence de publication: 2011040734/9.
 (110044976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Fipro Beteiligung S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
 R.C.S. Luxembourg B 61.465.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 5 avril 2011 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2010
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011039374/506/16.

Alpes Fund SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
 R.C.S. Luxembourg B 159.697.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of March 2011,
 Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach.

There appeared:

- 1) Alpes S.à r.l. (the "General Partner"), incorporated under the laws of Luxembourg with its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg.
- 2) Alpes Holdings Limited, incorporated under the laws of Gibraltar, with its registered office at Eurolife Building, Suite 3E, 1, Corral Road, Gibraltar.

The appearing companies are hereby represented by:

- Mr. Jean LAMBERT, master in economics, residing professionally at 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and
- Mrs. Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

by virtue of two proxies .

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing companies and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société en commandite par actions:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares, a company in the form of a "société en commandite par actions" qualifying as a "société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé" under the name of "Alpes Fund SICAV-SIF " (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation of the Company (the "Articles"), but only with the consent of the General Partner.

The Company shall not be dissolved in case the General Partner resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances article 19 shall apply.

Art. 3. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in securities and any other assets, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as such law may be amended from time to time (the "Law"). The Company may take any measures and carry out any

operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to extent permitted by law, the General Partner of the Company (as defined in article 16) may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Wholly owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that events of force majeure have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in article 23 hereof.

The minimum capital of the Company shall be the minimum prescribed by the Law. The minimum capital of the Company must be achieved within 12 months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law.

The capital of the Company shall be represented by two categories of shares, namely management shares held by the General Partner as unlimited shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares") and ordinary shares held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) ("Ordinary Shares") of the Company.

Each Ordinary Share and Management Share shall be referred to as a "share" and collectively as the "shares", whenever the reference to a specific category of shares is not justified.

The initial subscribed capital is forty-five thousand US Dollar (USD 45,000) divided into one (1) Management Share and forty-four (44) Ordinary Shares, each of said shares being fully paid and of no par value.

The holding of Ordinary Shares of the Company is restricted to "wellinformed investors" as defined by the Law (hereafter "Eligible Investors" or individually an "Eligible Investor").

Management Shares may not be subscribed by limited shareholders.

The General Partner is authorised without limitation to issue fully paid shares at any time in accordance with article 24 hereof at the offering price without reserving to the existing shareholders any preferential right to subscription of the shares to be issued. The General Partner may delegate to any of its managers or to any duly authorised person, the duty and power to accept subscriptions and receive payment for such new shares and to deliver such shares.

Such shares may, as the General Partner shall determine, be of different classes and the proceeds of the issue of each class of shares shall be invested pursuant to article 3 hereof in securities or any other assets corresponding to such geographical areas, industrial sectors or monetary zones, or to such specific types of securities or other assets as the General Partner shall from time to time determine. Within each such class of shares, further sub-classes may be created, each distinguished by such specific features (such as, but not limited to, a specific charging structure, distribution policy or hedging policy), as the General Partner shall from time to time determine in respect of each sub-class of shares.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class shall, if not denominated in US Dollar, be converted into US Dollar and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the classes. The Company shall prepare consolidated accounts in US Dollar.

Where applicable, reference to a class of shares in these Articles shall be construed as meaning shares of any sub-class of the relevant class.

In the event that for a period disclosed in the sales documents of the Company, for any reason the net asset value of any class of shares is lower than a minimum disclosed in the sales documents of the Company, or in case the General Partner deems it appropriate because of changes in the economic or political situation affecting the Company or the relevant class, or because it is deemed to be in the best interest of the relevant shareholders or for rationalisation purposes, the General Partner may redeem all shares of the class at a price reflecting the anticipated realisation and liquidation costs for closing of the relevant class, but with no redemption fee, may reorganise the relevant class by means of a division into classes or may merge that class with another class of the Company or with another regulated EEA undertaking for collective investment offering equivalent protection.

Liquidation of a class, or its division or its merger with another class of the Company or with another regulated EEA undertaking for collective investment offering equivalent protection, may be effected after approval of the General Partner and of the shareholders of the class to be terminated or divided or merged at a duly convened class meeting which may be validly held without a quorum and take decisions by a simple majority of the votes cast.

A merger or division so decided by the General Partner or approved by the General Partner and the shareholders of the affected class will be binding on the shareholders of the relevant class upon 30 days prior notice given to them, during which period shareholders may redeem their shares without redemption fee.

Liquidation proceeds not claimed by the shareholders at the close of the liquidation of a class will ultimately be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg. If not claimed, they shall be forfeited in accordance with Luxembourg law.

Art. 6. The General Partner may decide to issue shares in registered form. Shareholders will receive a confirmation of their shareholding.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price, as set forth in article 24 hereof. The subscriber will, upon acceptance of the subscription and receipt of the purchase price, receive title to the shares purchased by him and, upon application, without undue delay, obtain delivery of definitive confirmation of his shareholding.

All issued shares of the Company shall be registered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company and the number and class of shares held by him. Every transfer of a share shall be entered in the register of shareholders without payment of any fee and no fee shall be charged by the Company for registering any other document relating to or affecting the title to any share.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the register of shareholders free of charge. In the event of joint holders of shares, only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only.

In the event that such shareholder does not provide such address or notices and announcements are returned as undeliverable to such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If a conversion or a payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction shall be entered into the register of shareholders unless the shares are held through a clearing system allowing only entire shares to be handled. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend.

The Company will recognise only one holder in respect of a share in the Company. In the event of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the joint owners vis-à-vis the Company.

In the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

Art. 7. If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his confirmation of shareholding has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate confirmation of shareholding may be issued under such conditions, as the Company may determine. At the issuance of the new confirmation of shareholding, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original confirmation of shareholding in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder any exceptional out of pocket expenses incurred in issuing a duplicate or a new confirmation of shareholding in substitution for one mislaid, mutilated or destroyed.

Art. 8. The General Partner shall have power to impose or relax such restrictions on any shares (other than any restrictions on transfer of shares) (but not necessarily on all shares within the same class) as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company or no shares of any class in the Company are acquired or held by or on behalf of (a) any person in breach of the law or requirements of any country or governmental or regulatory authority (if the General Partner shall have determined that any of them, the Company, any manager of the Company's assets, any of the Company's investment managers or advisers of any of them would suffer any disadvantage as a result of such breach) or (b) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered, including a requirement to register under any securities or investment or similar laws or requirements of any country or authority.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and, without limitation, by any "US person", as defined hereafter. For such purpose, the Company may:

(a) decline to issue any share where it appears to it that such registration would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests in a person who is precluded from holding shares in the Company;

(c) where it appears to the Company that any person, who is precluded pursuant to this article from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial or registered owner of shares, compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the shareholder bearing such shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares and the place at which the redemption price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the confirmation of shareholding representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held by him shall be cancelled;

(2) the price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (the "redemption price") shall be an amount equal to the Dealing Price of shares of the relevant class, determined in accordance with article 23 hereof, less any redemption or other charge payable in respect thereof;

(3) payment of the redemption price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof and will be deposited by the Company in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to, such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the confirmation of shareholding representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest).

(4) The exercise by the Company of the powers conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the term, "US person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the "1933 Act") or as in any other Regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S or the 1933 Act. The General Partner shall define the word "US person" on the basis of these provisions and publicise this definition in the sales documents of the Company.

In addition to the foregoing, the General Partner may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor. If it appears at any time that a holder of shares is not an Eligible Investor, the General Partner will (i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this article. The General Partner will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered into the register of shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where shares would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the General Partner, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish his status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of his loss of such status.

Art. 9. The holders of Management Shares ("Unlimited Shareholders") are jointly and indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares (the "Limited Shareholders") shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Ordinary Share for which they subscribed and have been issued and outstanding commitments and other liabilities towards the Company. In particular the owners of Ordinary Shares shall not be liable for the debt, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

Art. 10. The Management Shares held by the General Partner are exclusively transferable to a successor or additional general partner with unlimited liability.

Art. 11. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the class of shares held by them. Without prejudice of the provisions of article 17 of these Articles and to any other powers reserved to the General Partner by these Articles, it shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company provided that, unless otherwise provided herein, no resolution affecting the interest of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles shall be validly passed unless approved by the General Partner.

Art. 12. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on 14 June of each year at 11.00 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of shareholders or class meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Class meetings may be held to decide on any matters which relate exclusively to such class. Two or several classes may be treated as one single class if such classes are affected in the same way by the proposals requiring the approval of shareholders of the relevant classes.

Art. 13. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever class and regardless of the Net Asset Value per share within the class, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or any other electronic means. Such proxy shall be deemed valid for any reconvened meeting, provided that it is not revoked.

Except as otherwise required by law or by article 29 hereof, resolutions at a general meeting of shareholders or at a class meeting duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote, have abstained or have returned a blank or invalid vote. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 14. Shareholders will meet upon call by the General Partner, pursuant to notice setting forth the agenda, sent in accordance with Luxembourg law requirements to the shareholders.

If all shareholders, duly informed of the agenda, are present or duly represented at a general meeting, a general meeting may be held without prior notice.

Art. 15. The minutes of the general meetings of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

Art. 16. The Company shall be managed by Alpes S.à r.l., in its capacity as General Partner and Unlimited Shareholder of the Company.

Art. 17. The General Partner is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner shall, based upon the principle of spreading of risks, determine the corporate and investment policies for the investments of each class, the currency denomination of each class and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

In order to reduce operational and administrative charges while allowing a wider diversification of the investments, the General Partner may decide that part or all of the assets of the Company will be co-managed with assets belonging to other collective investment schemes or that part or all of the assets of any class of shares will be co-managed among themselves.

The General Partner shall also determine any investment guidelines which shall from time to time be applicable to the investments of the Company.

It shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner has, and shall have, full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company, provided however that the holders of Ordinary Shares may not act on behalf of the Company without jeopardising their limited liability.

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

The General Partner may appoint special committees, such as an investment committee and an advisory committee, as may be described more fully in the sales documents, in order to conclude certain tasks and functions expressly delegated to such committee(s).

Art. 18. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the shareholders, managers, or officers of the General Partner is/are interested in, or is a director, shareholder, officer or employee of such other company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The General Partner or such officers shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 19. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of two managers of the General Partner as designated by the General Partner at its sole discretion, or such person(s) to which such power has been delegated.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the General Partner.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided the person(s) that was/were the manager(s) of General Partner at the time of such event appoint(s) an administrator, who need not to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor General Partner. For the avoidance of doubt, the attendance of the General Partner at such general meeting and its approval on its replacement is not required. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 20. The general meeting of shareholders shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by the Law and serve until its successor is elected.

Art. 21. As is more especially prescribed herein below the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by the Law.

Any shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company provided that in the case of a request for redemption of part of his shares, the Company may, if compliance with such request would result in a holding of shares of any one class with an aggregate net asset value of less than the minimum as the General Partner may determine from time to time and disclosed in the sales documents, redeem all the remaining shares held by such shareholder.

The Company may limit the total number of shares of any one class which may be redeemed on a Valuation Date to a number of shares which, when multiplied by the available Net Asset Value per share of the class, correspond to a percentage of the net assets of such class, as disclosed in the sales documents of the Company.

The relevant shares shall be redeemed at the Dealing Price per share prevailing at the date on which the redemption is effected, less such sum as the General Partner may consider an appropriate provision for duties and charges (including stamp and other duties, taxes and governmental charges, brokerage, bank charges, transfer fees, registration and certification fees and other similar duties and charges, including any dilution levy) which would be incurred if all the assets held by the Company and taken into account for the purpose of the relative valuation were to be realised at the values attributed to them in such valuation and taking into account any factors which it is in the opinion of the General Partner acting prudently and in good faith proper to take into account, the price being possibly rounded down to the nearest whole unit of currency in which the relevant class of shares is designated, such rounding to accrue to the benefit of the Company.

The redemption price shall be paid within such time, as shall be determined by the General Partner and disclosed in the sales documents of the Company following the date on which the applicable Dealing Price was determined in accordance with the provisions of article 23 hereof. If in exceptional circumstances the liquidity of the portfolio of assets maintained in respect of the class of shares being redeemed is not sufficient to enable the payment to be made within such a period, such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter but without interest.

Payment of redemption proceeds may be delayed if there are any specific statutory provisions such as foreign exchange restrictions, or any circumstances beyond the Company's control which make it impossible to transfer the redemption proceeds to the country where the redemption was requested.

The General Partner may also determine the notice period required for lodging any redemption request of any specific class or classes. The specific period for payment of the redemption proceeds of any class of shares of the Company and any applicable notice period as well as the circumstances of its application will be publicised in the sales documents of the Company relating to the sale of such shares.

Any redemption request must be filed or confirmed by such shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares. The confirmation of shareholding for such shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the redemption price may be paid.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder requesting redemption of any of his shares (but subject to the consent of the shareholder) in specie by allocating to the holder investments from the portfolio of the relevant class equal in value (calculated in the manner described in article 23) to the value of the holding to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares in the relevant class and the valuation used shall be confirmed by a special report of an auditor, to the extent required by applicable laws.

Shares of the capital of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

To the extent provided in the sales documents of the Company and decided from time to time by the General Partner, any shareholder may request conversion of the whole or part of his shares into shares of another class based on a conversion formula as determined from time to time by the General Partner provided that the General Partner may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, as it shall determine and disclose in the sales documents of the Company.

Art. 22. The Net Asset Value per share and the offering and redemption prices of shares shall be determined as to the shares of each class by the Company from time to time, as the General Partner by regulation may direct (every such day or time of determination thereof being referred to herein as a "Valuation Date"), but so that no day observed as a holiday by banks in Luxembourg shall be a Valuation Date.

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per share and the Dealing Price of shares of any particular class and the issue, conversion and redemption of the shares in such class from its shareholders:

(a) during any period when dealing the units/shares of an investment vehicle on which the relevant class may be invested is restricted or suspended; or

(b) during any period when any one of the stock exchanges or other principal markets on which a substantial portion of the assets of the Company attributable to such class(es), from time to time, is quoted or dealt in is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to such class(es) quoted thereon; or

(c) during any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the General Partner, or the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner, disposal or valuation of the assets held by the Company attributable to such class(es) is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of Shareholders, or if in the opinion of the General Partner, the issue and, if applicable, redemption prices cannot fairly be calculated; or

(d) during any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments of the Company attributable to such class(es) or the current prices or values on any stock exchange or other markets in respect of the assets attributable to such class(es); or

(e) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of shares of such class(es) or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of shares of the Company cannot, in the opinion of the General Partner, be effected at normal rates of exchange; or

(f) from the time of publication of a notice convening an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of winding up the Company or any class(es), or merging the Company or any class(es), or informing the shareholders of the decision of the General Partner to terminate or merge any class(es); or

(g) when for any other reason, the prices of any investments owned by the Company attributable to such class cannot be promptly or accurately ascertained; or

(h) during any period when in the opinion of the General Partner there exist circumstances outside the control of the General Partner where it would be impracticable or unfair towards the Shareholders to continue dealing in shares of any class.

Notice of the beginning and of the end of any period of suspension shall be given by the Company to all the shareholders affected, i.e. having made an application for subscription or redemption of shares for which the calculation of the net asset value has been suspended.

Any application for subscription, redemption or conversion of shares is irrevocable except in case of suspension of the calculation of the net asset value of the relevant class, in which case shareholders may give written notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first Valuation Date following the end of the period of suspension.

Art. 23. The Net Asset Value per share (the "Net Asset Value per share") of each class of shares in the Company shall be expressed in US Dollar or in the relevant currency of the class concerned as per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company corresponding to each class of shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such class less its liabilities attributable to such class, by the number of shares of the relevant class outstanding.

The dealing price of a share of each class (the "Dealing Price") shall be expressed in the currency of expression of the relevant class or in such other currency as the General Partner shall in exceptional circumstances temporarily determine, as a per share figure and shall be based on the net asset value of that class, determined on or as of the Valuation Date on or prior to which the subscription was received by the Company by a time specified in the sales documents of the Company from time to time, adjusted to reflect any dealing charges or fiscal charges which the General Partner feels it is appropriate to take into account in respect of that class, divided by the number of shares of that class then in issue or deemed to be in issue and by rounding the total to the third decimal or such other figure as the General Partner may determine from time to time.

The valuation of the net asset value of the different classes of shares shall be made in the following manner:

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

- (a) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;
- (b) all bills and demand notes and accounts due (including the price of securities sold but not collected);
- (c) all securities, shares, bonds, units/shares in undertakings for collective investment, debentures, options or subscription rights and any other investments and securities belonging to the Company;
- (d) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind receivable by the Company provided that the General Partner may make adjustments with regards to fluctuations in the market value of securities due to trading practices such a trading ex-dividend or ex-rights;
- (e) all accrued interest on securities held by the Company except to the extent such interest is comprised in the principal thereof;
- (f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Company;
- (g) all other permitted assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

(a) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable (including any rebates on fees and expenses payable by any investment fund), prepaid expenses, cash dividends declared and interest accrued, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the General Partner may consider appropriate to reflect the true value thereof.

(b) The value of securities (including shares or units of closed-ended investment funds) which are quoted, traded or dealt in on any stock exchange shall be based on the latest available price or, if appropriate, on the average price on the stock exchange which is normally the principal market of such securities, and each security traded on any other regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for quoted securities.

(c) For non-quoted securities or securities not traded or dealt in on any stock exchange or other regulated market as well as quoted or nonquoted securities on such other market for which no valuation price is available, or securities for which the quoted prices are, in the opinion of the General Partner, not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined prudently and in good faith by the General Partner on the basis of foreseeable sale prices.

(d) Liquid assets and money market instruments may be valued at nominal value plus any accrued interest or on an amortised cost basis.

(e) All other securities and assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner.

(f) Futures and options are valued by reference to the previous day's closing price on the relevant market; the market prices used are the futures exchanges settlement prices.

(g) Swaps are valued at fair value based on the last available closing price of the underlying security.

(h) Investments in open-ended investment funds will be taken at their latest official net assets values or at their latest unofficial net asset values (i.e. which are not generally used for the purposes of subscription and redemption of shares of the underlying investment funds) as provided by the relevant administrators or investment managers if more recent than their official net asset values adjusted as the case may be, by the premium/discount paid upon acquisition.

(i) If events have occurred which may have resulted in a material change of the net asset value of such shares or units in other investment funds since the day on which the latest official net asset value was calculated, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the General Partner, such change of value.

In circumstances where one or more pricing sources fails to provide valuations for an important part of the assets to the administrative agent of the Company (the "Administrative Agent") preventing the latter to determine the subscription,

conversion and redemption prices, the Administrative Agent shall inform the General Partner who may decide to suspend the net asset value calculation.

The General Partner may, at its discretion, permit some other method of valuation to be used if it considers that such method of valuation better reflects the true value and is in accordance with good accounting practice.

The value of assets denominated in a currency other than the reference currency of a class shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of determination of the net asset value.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(a) all loans, bills and accounts payable;

(b) all accrued or payable administrative expenses (including management fee, custodian fee and corporate agents' insurance premiums fee and any other fees payable to representatives and agents of the Company, as well as the costs of incorporation and registration, legal publications and sales documents printing, financial reports and other documents made available to shareholders, marketing and advertisement costs as well as costs incurred in relation to structures which may be required by law or regulations in the jurisdictions in which the shares are marketed);

(c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the date of valuation falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income as at the date of the valuation and any other reserves, authorised and approved by the General Partner; and

(e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities related to shares in the relevant class toward third parties. In determining the amount of such liabilities the Company may take into account all administrative and other expenses of a regular or periodical nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. The General Partner shall establish a portfolio of assets for each class of shares in the following manner:

(a) the proceeds from the allotment and issue of each class of shares shall be applied in the books of the Company to the portfolio of assets established for that class of shares, and the assets, liabilities, income and expenditure attributable thereto shall be applied to such portfolio subject to the provisions of this article;

(b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same portfolio as the assets from which it was derived and on each re-evaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant portfolio;

(c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular portfolio, such liability shall be allocated to the relevant portfolio;

(d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular portfolio, such asset or liability shall be allocated to all the portfolios pro rata to the net asset values of each portfolio;

(e) upon the record date for the determination of the person entitled to any dividend declared on any class of shares, the net asset value of such class of shares shall be reduced by the amount of such dividends.

D. Each pool of assets and liabilities shall consist of a portfolio of securities and any other assets in which the Company is authorised to invest, and the entitlement of each share class which is issued by the Company in relation with a same pool will change in accordance with the rules set out below.

In addition there may be held within each pool on behalf of one specific share class or several specific share classes, assets which are class specific and kept separate from the portfolio which is common to all share classes related to such pool and there may be assumed on behalf of such share class or classes specific liabilities.

The proportion of the portfolio which shall be common to each of the share classes related to a same pool which shall be allocable to each class of shares shall be determined by taking into account issues, redemptions, distributions, as well as payments of class specific expenses or contributions of income or realisation proceeds derived from class specific assets, whereby the valuation rules set out below shall be applied *mutatis mutandis*.

The percentage of the net asset value of the common portfolio of any such pool to be allocated to each class of shares shall be determined as follows:

1) initially the percentage of the net assets of the common portfolio to be allocated to each share class shall be in proportion to the respective number of the shares of each class at the time of the first issuance of shares of a new class;

2) the issue price received upon the issue of shares of a specific class shall be allocated to the common portfolio and result in an increase of the proportion of the common portfolio attributable to the relevant share class;

3) if in respect of one share class the Company acquires specific assets or pays class specific expenses (including any portion of expenses in excess of those payable by other share classes) or makes specific distributions or pays the redemption price in respect of shares of a specific class, the proportion of the common portfolio attributable to such class shall be reduced by the acquisition cost of such class specific assets, the specific expenses paid on behalf of such class, the distributions made on the shares of such class or the redemption price paid upon redemption of shares of such class;

4) the value of class specific assets and the amount of class specific liabilities are attributed only to the share class or classes to which such assets or liabilities relate and this shall increase or decrease the Net Asset Value per share of such specific share class or classes.

E. For the purpose of valuation under this article:

(a) shares of the Company to be redeemed under article 21 hereto shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the Valuation Date on which such valuation is made, and, from such time and until paid, the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(b) all investments, cash balances and other assets of any portfolio expressed in currencies other than the currency of denomination in which the Net Asset Value per share of the relevant class is calculated shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of the relevant class of shares; and

(c) effect shall be given on any Valuation Date to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Date, to the extent practicable;

(d) the valuation referred to above shall reflect that the Company is charged with all expenses and fees in relation to the performance under contract or otherwise by agents for asset management, custodial, domiciliary, registrar and transfer agency, audit, legal and other professional services and with the expenses of financial reporting, notices and dividend payments to shareholders, expenses of publishing the offering prices and all other customary administration services and fiscal charges, if any.

Art. 24. Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold (the "offering price"), shall be based on the Dealing Price as herein above defined for the relevant class of shares together with such sum as the General Partner may consider represents an appropriate provision for duties and charges (including stamp and other duties, taxes, governmental charges, brokerage, bank charges, transfer fees, registration and certification fees and other similar duties and charges, including any dilution levy) which would be incurred if all the assets held by the Company and taken into account for the purposes of the relative valuation were to be acquired at the values attributed to them in such valuation and taking into account any other factors which it is in the opinion of the General Partner proper to take into account, plus such commission as the sales documents may provide, such price possibly to be rounded up to the nearest whole unit of the currency in which the net asset value of the relevant shares is calculated. The price so determined shall be payable within a period as determined by the General Partner and disclosed in the sales documents, after the date on which the applicable Dealing Price was determined. The offering price (not including the sales commission) may, upon approval of the General Partner, and subject to all applicable laws, namely with respect to a special audit report, to the extent required by applicable laws, confirming the value of any assets contributed in kind, be paid by contributing to the Company securities acceptable to the General Partner consistent with the investment policy and investment rules of the Company.

Art. 25. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January of each year and terminate on the 31 December of the same year.

Art. 26. Where there shall be different classes as provided for in article 5 hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into US Dollar and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the General Partner ' report and the notice of the annual general meeting, will be made available to the shareholders at the registered office of the Company 15 days prior to the annual general meeting.

Art. 27. Class meetings shall, upon the proposal of the General Partner and within the limits provided by law in respect of each class of shares, determine how the annual net results shall be disposed of.

Dividends may, in respect of any class of shares, include an allocation from an equalisation account which may be maintained in respect of any such class and which, in such event, will, in respect of such class, be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in an amount calculated by reference to the accrued income attributable to such shares.

Interim dividends may be paid, upon decision of the General Partner, out on the shares of any class of shares and may include such amounts whether representing revenue, capital gain, or otherwise as may be permitted by law.

The dividends declared will normally be paid in the currency in which the relevant class of shares is expressed or, in exceptional circumstances, in such other currency as selected by the General Partner and may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner. The General Partner may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Dividends may only be declared and paid in accordance with the provisions of this article with respect to distribution shares and no dividends will be declared and paid with respect to accumulation shares.

Art. 28. In the event of a liquidation of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders resolving to liquidate the Company and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each class

of shares shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each class in proportion of their holding of shares in such class.

Otherwise, any funds to which shareholders are entitled upon the liquidation of the Company and which are not claimed by those entitled thereto prior to the close of the liquidation process shall be deposited for the persons entitled thereto at the Caisse de Consignation in Luxembourg in accordance with the Law.

Art. 29. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner. Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis those of any other class shall be subject further to the said quorum and majority requirements in respect of such relevant class.

Art. 30. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Law.

Transitory dispositions

(a) The first accounting year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on 31 December 2011.

(b) The first annual general meeting will be held on 14 June 2012.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid up the following shares:

Subscriber	Management Shares	Ordinary Shares	Subscribed Capital	Amount paid in upon incorporation
1) Alpes S.à r.l.	1	0	1,000 USD	1,000 USD
2) Alpes Holdings Limited	0	44	44,000 USD	44,000 USD
Total:	1	44	45,000 USD	45,000 USD

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever shall be borne by the Company and amount to one two thousand Euro (€ 2.000.-).

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The following is appointed réviseur d'entreprises agréé of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2012:

Audit & Compliance, 65 rue des Romains, L-8041 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The registered office of the Company is fixed at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux-mille onze, le dix-sept mars.

Par devant nous, Maître Henri BECK, Notaire de résidence à Echternach.

ont comparu:

1) Alpes S.à r.l. (le "Gérant"), constituée en vertu du droit luxembourgeois, ayant son siège social à 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2) Alpes Holdings Limited, constituée en vertu du droit de Gibraltar, ayant son siège social au Eurolife Building Suite 3E, 1 Corral Road, Gibraltar.

Les sociétés comparantes sont ici représentées par:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, es-qualité qu'ils agissent, ont demandé au notaire d'établir ainsi qu'il suit, les statuts d'une société en commandite par actions:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé, sous la dénomination de "Alpes Fund SICAV-SIF " (la "Société").

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires adoptée dans la forme exigée pour les modifications des statuts de la Société (les "Statuts"), mais uniquement avec le consentement du Gérant.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'article 19 s'appliquera.

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs et autres actifs, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, loi qui pourra en tout temps faire l'objet de modifications (la "Loi"). La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la Loi.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, au Grand-Duché de Luxembourg. Pour autant que la législation en vigueur le permette, le Gérant de la Société (tel que défini à l'article 16) peut décider de transférer le siège social de la Société dans toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être créé, par décision du Gérant, des filiales entièrement détenues, des succursales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements de force majeure, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets totaux de la Société tels que définis à l'article 23 des présents Statuts.

Le capital minimum de la Société sera le minimum prescrit par la Loi. Le capital minimum de la Société doit être atteint dans les douze mois après la date à laquelle la Société a été autorisée en tant que fonds d'investissement spécialisé selon la Loi.

Le capital de la Société est représenté par deux catégories d'actions, à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité ("Actions de Commandité") et des actions ordinaires détenues par les actionnaires commanditaires ("Actions Ordinaires") de la Société.

Chaque Action Ordinaire et Action de Commandité sont désignées en tant qu'"action" et collectivement en tant qu'"actions", chaque fois que la référence à une catégorie spécifique d'actions n'est pas justifiée.

Le capital souscrit initial est de quarante-cinq mille US Dollars (USD 45.000) composé de une (1) Action de Commandité et quarante-quatre (44) Actions Ordinaires, chacune de ces actions étant libérées entièrement et sans valeur nominale.

La détention d'Actions Ordinaires de la Société est limitée aux investisseurs avertis tels que définis par la Loi (ci-après "Investisseurs Eligibles" ou individuellement "Investisseur Eligible").

Les Actions de Commandité ne peuvent pas être souscrites par des actionnaires commanditaires.

Le Gérant est autorisé sans restriction à émettre à tout moment des actions entièrement libérées conformément à l'article 24 des présents Statuts, au prix d'émission, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de

souscription aux actions à émettre. Le Gérant peut déléguer à l'un des membres de son conseil ou à toute personne dûment autorisée, la charge et le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix de ces nouvelles actions et de délivrer celles-ci.

Ces actions peuvent, au choix du Gérant, être de classes différentes et les produits de l'émission des actions de chaque classe seront investis, conformément à l'article 3 des présents Statuts, en valeurs et autres actifs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels ou des zones monétaires, ou à un type spécifique de titres et autres avoirs tel que le Gérant le déterminera de temps à autre. Au sein de chaque classe d'actions, davantage de sous-classes peuvent être créées chacune se distinguant par des caractéristiques spécifiques (telles que, mais non limitées à, une structure de commission, une politique de distribution ou de couverture spécifiques), à déterminer par le Gérant de temps à autre pour chacune des sous-classes d'actions.

Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets correspondant à chacune des classes seront, s'ils ne sont pas exprimés en US Dollars, convertis en US Dollars et le capital sera égal au total des actifs nets de toutes les classes. La Société préparera des comptes consolidés libellés en US Dollars.

Toute référence à une classe d'actions dans les Statuts sera le cas échéant interprétée comme se rapportant à des actions de l'une des sous-classes de la classe.

Au cas où, pour une période décrite dans les documents de vente de la Société, pour quelque raison que ce soit, la valeur nette d'inventaire d'une des classes d'actions est en-dessous d'un montant déterminé dans les documents de vente de la Société, ou au cas où le Gérant l'estime approprié à cause de changements de la situation économique ou politique affectant la Société ou la classe en question, ou parce qu'il est jugé être dans l'intérêt des actionnaires concernés ou à des fins de rationalisation, le Gérant peut racheter toutes les actions d'une classe à un prix reflétant les coûts anticipés de réalisation et de liquidation pour la clôture de la classe en question, mais sans commission de rachat, peut réorganiser la classe en question par voie d'une scission en plusieurs classes ou peut fusionner cette classe avec une autre classe de la Société ou avec un autre organisme de placement collectif réglementé de l'EEE offrant une protection équivalente.

La liquidation d'une classe ou sa scission ou la fusion avec une autre classe de la Société ou tout autre organisme de placement collectif réglementé de l'EEE offrant une protection équivalente, peut être effectuée après approbation par le Gérant et par les actionnaires de la classe qu'il s'agit de liquider ou de diviser ou de fusionner lors d'une assemblée de classe dûment convoquée qui peut être valablement tenue sans quorum et qui peut prendre des décisions à la majorité simple des voix exprimées.

Une fusion ou scission ainsi décidée par le Gérant ou approuvée par le Gérant et les actionnaires de la classe affectée, sera obligatoire pour les actionnaires de la classe concernée 30 jours après la notification préalable qui leur est faite et pendant cette période les actionnaires peuvent racheter leurs actions sans commission de rachat.

Les produits de la liquidation qui ne sont pas réclamés par les actionnaires à la clôture de la liquidation d'une classe, seront, en dernier lieu, déposés auprès de la Caisse de Consignation au Luxembourg. S'ils ne sont pas réclamés, ils seront prescrits conformément à la loi luxembourgeoise.

Art. 6. Le Gérant peut décider d'émettre des actions sous forme nominative. Les actionnaires recevront une confirmation de la détention de leurs actions.

Les actions ne seront émises qu'après acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du prix conformément à l'article 24 des présents Statuts. Le souscripteur aura droit, après l'acceptation de la souscription et la réception du prix d'achat, aux actions achetées par lui et recevra, sur demande et sans retard indu, délivrance d'une confirmation définitive de son actionariat.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites dans le registre des actionnaires, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet, et le registre indiquera le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'indiqué à la Société, ainsi que le nombre et la classe des actions détenues par lui. Tout transfert d'une action sera inscrit dans le registre des actionnaires, sans frais et la Société ne mettra pas en compte de frais pour l'inscription de tout autre document ayant trait à ou affectant la propriété d'une action.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle tous avis et notifications de la part de la Société pourront être envoyés. Cette adresse sera inscrite gratuitement dans le registre des actionnaires. En cas de copropriété d'actions, une adresse seulement sera insérée et toutes communications seront envoyées seulement à cette adresse.

Au cas où un tel actionnaire ne fournit pas une telle adresse, ou dans le cas où les avis ou notifications sont renvoyés pour cause de non délivrance, la Société pourra permettre qu'il en soit fait mention dans le registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse déterminée de temps à autre par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société. L'actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse que la Société pourra déterminer de temps à autre.

Si une conversion ou un paiement effectué par un souscripteur a pour résultat l'émission d'une fraction d'action, cette fraction sera inscrite au registre des actionnaires à moins que les actions ne soient détenues à travers un système de

clearing n'autorisant que la détention d'actions entières. Elle ne conférera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante du dividende.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur pour une action de la Société. Dans le cas de détention conjointe, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit résultant de l'action ou des actions concernées jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme représentant les détenteurs conjoints vis-à-vis de la Société.

Dans le cas d'actionnaires conjoints, la Société se réserve le droit de payer les produits de rachat, distributions ou autres paiements au premier détenteur enregistré seulement, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les détenteurs conjoints, ou à tous les actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

Art. 7. Lorsqu'un actionnaire peut prouver de façon satisfaisante à la Société que sa confirmation d'actionnariat a été égarée, endommagée ou détruite, un duplicata de sa confirmation d'actionnariat peut, à sa demande, être émis aux conditions que la Société déterminera. A partir de l'émission de la nouvelle confirmation d'actionnariat, laquelle portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, la confirmation d'actionnariat d'origine à la place de laquelle la nouvelle confirmation a été émise deviendra caduque.

La Société peut, à son gré, mettre à charge de l'actionnaire toutes dépenses exceptionnelles encourues lors de l'émission d'un duplicata ou d'une nouvelle confirmation d'actionnariat en remplacement d'une confirmation d'actionnariat égarée, endommagée ou détruite.

Art. 8. Le Gérant a le pouvoir d'édicter ou d'assouplir des restrictions relatives à toutes actions (autres que des restrictions au transfert d'actions) (sans que cela doive nécessairement s'appliquer à toutes les actions d'une même classe) qu'il jugera utiles, en vue d'assurer qu'aucune action de la Société ni aucune action d'une classe d'actions de la Société ne sera acquise ou détenue par ou pour le compte (a) d'une personne en infraction avec la loi ou les exigences d'un quelconque pays ou d'une autorité gouvernementale ou réglementaire (si le Gérant a constaté que l'une de ces personnes, la Société, l'un des gestionnaires des avoirs de la Société, l'un des gestionnaires ou conseillers en investissements de la Société devrait supporter un désavantage à la suite de cette violation) ou (b) de toute personne dont la situation, de l'avis du Gérant, pourrait amener la Société à encourir des charges d'impôt ou d'autres désavantages financiers qu'autrement elle n'aurait pas encourus ou soufferts, y inclus l'obligation d'être enregistré sous les lois relatives aux titres, aux investissements ou sous des lois similaires ou en vertu des prescriptions de n'importe quel pays ou autorité.

De façon plus spécifique, la Société pourra limiter ou interdire la propriété d'actions de la Société par toute personne, physique ou morale, et, sans limitation, par toute personne des Etats-Unis d'Amérique, telle que définie ci-après. A cet effet, la Société pourra:

(a) refuser d'émettre des actions lorsqu'il apparaît que cette émission aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété directe ou la propriété indirecte de ces actions à une personne qui n'est pas autorisée à être actionnaire de la Société;

(b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au registre des actionnaires, de lui fournir tout renseignement, appuyé d'une attestation sous serment, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou non en propriété effective à une personne non autorisée à être actionnaire dans la Société;

(c) procéder au rachat forcé de toutes actions détenues par un tel actionnaire s'il apparaît qu'une personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société conformément à cet article, est, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, propriétaire effectif ou titulaire inscrit au registre des actionnaires de la Société. Dans ce cas, la procédure suivante sera d'application:

(1) la Société enverra un avis (appelé ci-après "l'avis de rachat") à l'actionnaire possédant ces actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter, lequel spécifiera les actions à racheter, ainsi qu'il a été spécifié plus haut, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où ce prix de rachat sera payable. Un tel avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue par la Société ou inscrite dans les livres de la Société. L'actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai à la Société la confirmation d'actionnariat, représentant les actions spécifiques dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être actionnaire et les actions qu'il détenait auparavant seront annulées;

(2) le prix auquel les actions spécifiées dans un avis de rachat seront rachetées (le "prix de rachat"), sera égal au Prix de Transaction des actions de la classe en question, déterminé conformément à l'article 23 des présents Statuts, sous déduction d'une commission de rachat ou de tout autre frais payable en relation avec un tel rachat;

(3) le paiement du prix de rachat sera effectué à l'actionnaire qui apparaît en être le propriétaire et sera déposé par la Société à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'avis de rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement si une confirmation d'actionnariat y relative a été émise, contre remise de la confirmation d'actionnariat, représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès le paiement du prix de rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt);

(4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne,

ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs en toute bonne foi; et

(d) refuser, lors de toute assemblée des actionnaires de la Société, de reconnaître le droit de vote à toute personne qui n'a pas le droit d'être actionnaire de la Société.

Lorsqu'utilisé dans les présents Statuts, le terme "Personne des Etats-Unis d'Amérique" aura la même signification que dans la Regulation S, telle que modifiée de temps à autre, du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le "1933 Act") ou que dans toute autre réglementation ou loi qui deviendront applicables aux Etats-Unis d'Amérique et qui, dans le futur, remplaceront la Regulation S ou le 1933 Act. Le Gérant définira le terme "Personne des Etats-Unis d'Amérique" sur la base de ces dispositions et publiera cette définition dans les documents de vente de la Société.

D'autre part, le Gérant peut, discrétionnairement, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu une preuve suffisante de la qualité d'Investisseur Eligible du souscripteur. S'il apparaît à n'importe quel moment qu'un détenteur d'actions n'est pas un Investisseur Eligible, le Gérant (i) demandera à un tel actionnaire (a) de transférer ses actions à une personne qualifiée pour posséder de telles actions, ou (b) demandera à la Société de racheter ses actions ou (ii) procédera au rachat forcé des actions concernées conformément aux dispositions prévues ci-dessus au présent article. Le Gérant refusera de donner effet à un transfert d'actions et par conséquent refusera que le transfert d'actions soit inscrit au registre des actionnaires, lorsque suite à un tel transfert, les actions seraient détenues par une personne n'étant pas un Investisseur Eligible.

En sus de toute responsabilité encourue selon la loi applicable, chaque actionnaire qui n'est pas un Investisseur Eligible, et qui détient des actions de la Société, devra réparer et indemniser la Société, le Gérant, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant de ou en connexion avec une telle détention lorsque l'actionnaire concerné a produit une documentation trompeuse ou fausse ou donné des informations trompeuses ou fausses pour établir faussement son statut d'Investisseur Eligible ou a manqué de notifier à la Société la perte de son statut.

Art. 9. Les détenteurs des Actions de Commandité ("Actionnaires Commandités") sont solidairement et indéfiniment tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

Il est défendu aux détenteurs d'Actions Ordinaires ("Actionnaires Commanditaires") d'agir pour le compte de la Société, sous quelque forme ou en quelque qualité que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales et ils ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action Ordinaire qu'ils ont souscrite et qui a été émise et de toutes obligations contractées en cours et autres engagements et autres responsabilités vis-à-vis de la Société. En particulier, les détenteurs des Actions Ordinaires ne sont pas tenus des dettes et des obligations de la Société au-delà de ces montants.

Art. 10. Les Actions de Commandités détenues par le Gérant sont exclusivement transférables à un successeur ou à un gérant supplémentaire dont la responsabilité est illimitée.

Art. 11. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente tous les actionnaires de la Société. Les résolutions engagent l'ensemble des actionnaires de la Société indépendamment de la classe d'actions détenue par eux. Sans préjudice des dispositions de l'article 17 des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant par les présents Statuts, l'assemblée générale a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, pourvu que, sauf disposition contraire des présents Statuts, aucune résolution affectant les intérêts de la Société ne puisse être valablement prise sans être approuvée par le Gérant.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 14 juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Gérant constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des actionnaires ou assemblées de classe pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation y relatifs. Des assemblées de classe peuvent être tenues afin de décider sur toute question concernant exclusivement cette classe. Deux ou plusieurs classes peuvent être traitées comme une seule classe si ces classes font, de manière identique, l'objet de propositions requérant le consentement des actionnaires des classes concernées.

Art. 13. Les quorum et délais requis par la loi s'appliqueront aux convocations et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par les présents Statuts.

Chaque action, quelle que soit la classe, et quelle que soit la Valeur Nette d'Inventaire par action dans ladite classe, a droit à une voix, dans les limites imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit, par facsimile ou tout autre moyen électronique une autre personne comme son mandataire. Une telle procuration sera considérée comme valable, pourvu qu'elle ne soit pas révoquée, pour toute assemblée d'actionnaires reconvoquée.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et par l'article 29 des présents Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires ou lors d'une assemblée de classe dûment convoquée sont prises à la majorité

simple des voix exprimées, étant entendu qu'une résolution ne pourra être valablement prise sans l'accord du Gérant. Les voix exprimées ne comprendront pas les voix en relation avec les actions représentées à l'assemblée, mais dont les actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul. Une société peut donner une procuration sous la signature d'un de ses fondés de pouvoir dûment qualifiés.

Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Gérant, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise, aux actionnaires.

Si tous les actionnaires dûment informés de l'agenda sont présents ou dûment représentés à une assemblée générale, cette assemblée générale peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 15. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires seront signés par le président de l'assemblée. Les copies ou extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Art. 16. La Société sera gérée par Alpes S.à r.l., en qualité de Gérant et d'Actionnaire Commandité de la Société.

Art. 17. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires appartiennent au Gérant.

Le Gérant détermine la politique de la Société ainsi que la politique d'investissement pour les investissements de chaque classe d'actions, la devise dans laquelle une classe sera dénommée et la conduite de la gestion et des affaires commerciales de la Société, en se basant sur le principe de la répartition des risques.

En vue de réduire les charges opérationnelles et administratives en permettant une plus large diversification des investissements, le Gérant peut décider que tout ou partie des avoirs de la Société seront co-gérés avec des avoirs appartenant à d'autres véhicules de placement collectif ou que tout ou partie des avoirs de toute classe d'actions seront co-gérés entre eux.

Le Gérant peut également déterminer les directives d'investissement qui seront applicables de temps à autre aux investissements de la Société.

Il aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de mener à bien chacun et tous les objets de la Société et d'effectuer tous les actes et de prendre part à tous les contrats ou tous autres engagements qui sembleront nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à ce dernier. A moins qu'il n'en soit autrement disposé expressément, le Gérant a et aura à sa discrétion pleine autorité pour exercer pour le compte et au nom de la Société, tout droit et pouvoir nécessaire ou utile en vue de mener à bien les objectifs de la Société.

Le Gérant peut, s'il le considère nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer des agents de la Société, étant toutefois étendu que les détenteurs d'Actions Ordinaires ne peuvent pas agir pour le compte de la Société sans remettre en cause la limitation de leurs responsabilités.

Les fondés de pouvoir et/ou agents désignés auront les pouvoirs et obligations attribués par le Gérant, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présents Statuts.

Le Gérant pourra nommer des comités spéciaux, tels qu'un comité d'investissement et un comité consultatif, ainsi qu'il est décrit plus en détail dans les documents de vente, dans le but que lesdits comités effectuent les tâches et s'acquittent des fonctions qui leur sont expressément confiées.

Art. 18. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne seront affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou tout actionnaire ou gérants ou fondés de pouvoir du Gérant est/sont intéressé(s) dans, ou par le fait qu'il(s) en serai(en)t administrateur(s), actionnaire(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) de telle société ou firme. Le Gérant ou fondé de pouvoir, ne sera pas de ce fait, privé du droit de délibérer, de voter ou de prendre position sur toute question relative à un tel contrat ou de telles affaires.

Art. 19. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants du Gérant, désigné par le Gérant à sa seule discrétion, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Tout contentieux dans lequel la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, pourvu que la/les personne(s) qui était/étaient le(s) manager(s) du Gérant au moment de cet événement nomme(nt) un administrateur, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour effectuer des actes urgents ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, une telle assemblée devant être convoquée par l'administrateur dans un délai de quinze jours à dater de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un successeur au Gérant. Pour éviter tout doute, la présence du Gérant à cette assemblée générale et son accord ne sont pas requis pour procéder à son remplacement. A défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute et liquidée.

Art. 20. L'assemblée générale des actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé qui exécutera les obligations prévues par la Loi et restera en poste jusqu'à la nomination de son successeur.

Art. 21. Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la Loi.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, étant entendu qu'en cas de demande de rachat d'une partie de ses actions, si le fait d'accéder à cette demande devait résulter de la détention d'actions d'une classe d'une valeur nette d'inventaire totale inférieure au minimum fixé de temps en temps par le Gérant et figurant dans les documents de vente, la Société pourra racheter toutes les actions restantes détenues par cet actionnaire.

La Société peut limiter le nombre total d'actions d'une classe qui peuvent être rachetées lors d'un Jour d'Evaluation à un nombre d'actions qui, s'il est multiplié par la Valeur Nette d'Inventaire disponible par action de la classe, correspond à un pourcentage des avoirs nets d'une telle classe, tel que décrit dans les documents de vente de la Société.

Les actions en question seront rachetées au Prix de Transaction par action valable à la date à laquelle le rachat est effectué, déduction faite d'une somme que le Gérant considère comme une provision appropriée pour couvrir les impôts et frais (y compris tous droits de timbre et autres impôts, taxes gouvernementales, commissions de courtage, frais bancaires, frais de transfert, d'enregistrement et de certification et autres frais ou taxes similaires) qui devraient être payés si tous les avoirs de la Société pris en considération pour l'évaluation des avoirs devaient être réalisés au prix qui leur a été attribué lors de cette évaluation et prenant en considération encore tous les facteurs qui, de l'avis du Gérant agissant prudemment et de bonne foi, doivent être considérés, le prix ainsi obtenu pouvant être arrondi à l'unité inférieure la plus proche de la devise par laquelle la classe d'action concernée est désignée, cet arrondi revenant à la Société.

Le prix de rachat sera payé endéans les délais que le Gérant déterminera et figurant dans les documents de vente de la Société, après la date à laquelle le Prix de Transaction aura été déterminé selon les dispositions de l'article 23 des présents Statuts. Si, cas exceptionnel, la liquidité d'un portefeuille d'actifs détenu en rapport avec la classe d'actions à racheter est insuffisante pour permettre le paiement endéans cette période, ce paiement se fera, par la suite, aussi rapidement que possible dans la limite du raisonnable, mais sans intérêt.

Le paiement des produits de rachat peut être retardé en cas de dispositions légales, telles que des restrictions de change ou d'autres circonstances qui échappent au contrôle de la Société et qui rendent impossible le transfert des produits de rachat dans le pays où le rachat a été demandé.

Le Gérant peut également déterminer le délai requis pour soumettre les demandes de rachat d'une ou de plusieurs classes d'actions. Le délai spécifique de paiement des produits de rachat de toute classe d'actions de la Société ainsi que tout délai de soumission des demandes de rachat et les conditions de ces demandes seront publiés dans les documents de vente de la Société relatifs à la vente de telles actions.

Toute demande de rachat doit être présentée ou confirmée par écrit par l'actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme agent pour le rachat des actions. La confirmation d'actionariat en bonne et due forme accompagnée d'une preuve suffisante de leur transfert doivent être reçues par la Société ou son agent désigné à cet effet avant que le prix de rachat ne puisse être payé.

La Société a le droit, si le Gérant en décide ainsi, d'effectuer le remboursement du prix de rachat à tout actionnaire demandant le rachat de n'importe lesquelles de ses actions (sous réserve de l'approbation par l'actionnaire) par un paiement en nature au moyen d'une attribution à l'actionnaire de valeurs du portefeuille de la classe concernée dont la contre-valeur (calculée de la manière décrite à l'article 23) correspond à celle des actions à racheter. La nature et le type d'actifs à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base raisonnable et juste, sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'actions de la classe concernée et l'évaluation utilisée devra, dans la mesure requise par la loi applicable, être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises agréé de la Société.

Les actions représentatives du capital social de la Société rachetées par la Société seront annulées.

Pour autant que les documents de vente de la Société le prévoient et que le Gérant le décide de temps à autre, tout actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'une autre classe conformément à une formule de conversion telle que fixée de temps à autre par le Gérant étant entendu que le Gérant peut imposer des restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions et peut soumettre la conversion au paiement de frais dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans les documents de vente de la Société.

Art. 22. La Valeur Nette d'Inventaire par action et les prix de souscription et de rachat des actions seront déterminés, pour les actions de chaque classe, périodiquement par la Société, comme le Gérant le déterminera (chaque jour ou période de détermination étant désigné dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation"), mais de manière à ce qu'aucun jour férié observé par les banques à Luxembourg ne soit un Jour d'Evaluation.

La Société pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par action et du Prix de Transaction des actions de n'importe quelle classe et l'émission, la conversion et le rachat des actions de cette classe de la part de ses actionnaires:

(a) pendant toute période au cours de laquelle les transactions d'actions/parts d'un véhicule d'investissement dans lequel la classe en question pourrait être investie, sont restreintes ou suspendues; ou

(b) pendant toute période où l'une des bourses ou un des autres marchés principaux sur lesquels une partie substantielle des avoirs de la Société attribuable à cette (ces) classe(s), de temps à autre, est cotée ou négociée est fermée (autrement que pour des vacances ordinaires), ou durant laquelle les négociations sur ce marché sont restreintes ou

suspendues pourvu que cette restriction ou cette suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuable à cette (ces) classe(s) cotées sur celui-ci; ou

(c) durant toute période pendant laquelle, suite à des événements politiques, économiques, militaires ou monétaires ou toute autre circonstance hors du contrôle, de la responsabilité et des pouvoirs du Gérant, ou durant l'existence d'un état de choses qui constitue une situation d'urgence de l'opinion du Gérant, la disposition ou l'évaluation des avoirs détenus par la Société attribuable à cette (ces) classe(s) n'est pas raisonnablement praticable sans causer de sérieux détriments aux intérêts des actionnaires ou si de l'opinion du Gérant, le prix d'émission et, le cas échéant, le prix de rachat ne peuvent être déterminés de manière juste; ou

(d) durant toute période où les moyens de communication ou de calcul, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société attribuables à cette (ces) classe(s) ou les prix actuels ou valeurs sur une bourse ou sur tout autre marché des avoirs attribuables à cette (ces) classe(s), sont hors de service; ou

(e) durant toute période où la Société est incapable de rapatrier les fonds afin de procéder aux paiements suite au rachat des actions de cette (ces) classe(s) ou durant laquelle tout transfert de fonds impliqués dans la réalisation ou l'acquisition d'investissement ou les paiements dus suite au rachat d'actions de la Société ne peuvent de l'opinion du Gérant être effectués à des taux de change normaux; ou

(f) lors de la publication de la convocation à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires appelée à se prononcer sur la liquidation de la Société ou d'une (plusieurs) classe(s) ou sur la fusion de la Société ou de toute(s) classe(s) ou suite à l'information aux actionnaires de la décision du Gérant de clôturer ou fusionner toute(s) classe(s); ou

(g) lorsque pour toute autre raison le prix des investissements détenus par la Société attribuable à cette classe ne peuvent être déterminés rapidement ou de manière correcte; ou

(h) pendant toute période durant laquelle, de l'avis du Gérant, il existe des circonstances hors du contrôle du Gérant qui rendraient impraticable ou inéquitable, à l'égard des actionnaires, la continuation des transactions sur les actions d'une classe.

Un avis informant du début et de la fin de toute période de suspension sera transmis par la Société à tous les actionnaires affectés, à savoir ceux qui ont introduit une demande de souscription ou de rachat d'actions pour lesquelles le calcul de la valeur nette d'inventaire a été suspendu.

Toute demande de souscription, rachat ou conversion d'actions est irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la Valeur nette d'inventaire de la classe concernée, auquel cas les actionnaires pourront manifester, par écrit, leur souhait de retirer leur demande. Si un tel avis n'est pas reçu par la Société, cette demande sera traitée le premier Jour d'Évaluation suivant la fin de la période de suspension.

Art. 23. La valeur nette d'inventaire par action (la "Valeur Nette d'Inventaire par action") de chaque classe d'actions de la Société s'exprimera en US Dollar ou dans toute autre devise appropriée de la classe concernée, en un chiffre par action, et sera déterminée à chaque Jour d'Évaluation, en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque classe d'actions, constitués par les actifs de la Société correspondant à cette classe d'actions moins les engagements attribuables à cette classe, par le nombre d'actions émises de la classe concernée.

Le prix de transaction d'une action de chaque classe (le "Prix de Transaction") sera exprimé dans la devise d'expression de la classe en question, ou en telle autre devise que le Gérant déterminera à titre temporaire dans des circonstances exceptionnelles, en un chiffre par action et sera basé sur la valeur nette d'inventaire de ladite classe déterminée au Jour d'Évaluation lors ou avant lequel la souscription a été reçue par la Société avant une heure spécifiée dans les documents de vente de la Société de temps à autre, ajustée pour refléter les frais de transactions ou les charges fiscales que le Gérant estime opportun de prendre en considération en relation avec ladite classe, divisé par le nombre d'actions de ladite classe alors en circulation ou censées être émises et en arrondissant le total jusqu'au troisième chiffre décimal ou tout autre chiffre que le Gérant peut déterminer de temps à autre.

L'évaluation de la valeur nette d'inventaire des différentes classes d'actions se fera de la manière suivante:

A. Les actifs de la Société seront censés inclure:

(a) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts échus;

(b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes échus (y compris le prix de titres vendus mais pas encore touché);

(c) toutes les valeurs, actions, obligations, parts/actions d'organismes de placement collectif, debentures, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs qui sont la propriété de la Société;

(d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres recevables par la Société, étant entendu que le Gérant pourra toutefois faire des ajustements concernant les fluctuations de la valeur marchande des valeurs occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits;

(e) tous les intérêts échus produits par les titres qui sont détenus par la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

(f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties à condition que ces dépenses préliminaires puissent être directement amorties du capital de la Société;

(g) tous les autres actifs permis de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(a) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir (en ce compris toute ristourne de commissions et dépenses payables par tout fonds d'investissement), des dépenses payées d'avance, des dividendes déclarées et intérêts échus et non encore reçus, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou reçue en entier; dans ce cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant jugé adéquat par le Gérant en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) La valeur des titres (en ce compris les actions ou parts de fonds d'investissement de type fermé), qui sont cotés, échangés ou négociés sur une bourse de valeurs sera basée sur le dernier prix disponible ou, si approprié, sur le prix moyen sur la bourse qui est normalement le principal marché de ces titres et chaque titre échangé sur tout autre marché réglementé sera évalué d'une manière aussi similaire que possible à celle utilisée pour les titres cotés;

(c) Pour les titres non-cotés ou les titres non-échangés ou non-négoiés sur une bourse ou sur un autre marché réglementé ainsi que pour les titres cotés ou non sur un autre marché pour lesquels aucune évaluation du prix n'est disponible, ou pour les titres pour lesquels les prix de cotation ne sont, de l'opinion du Gérant, pas représentatifs de la juste valeur de marché, la valeur de ceux-ci sera déterminée avec prudence et bonne foi par le Gérant sur base des prix de vente prévisibles.

(d) Les avoirs liquides et les instruments du marché monétaire seront évalués à leur valeur nominale augmentée de tous les intérêts accrus ou sur base des coûts amortis,

(e) Tous les autres titres et avoirs seront évalués à la juste valeur de marché telle que déterminée de bonne foi conformément aux procédures établies par le Gérant;

(f) Les contrats à terme et options seront évalués en référence au prix de clôture du jour précédent sur le marché concerné; les prix de marché utilisés seront les prix de réalisation des échanges de contrats à terme;

(g) Les contrats d'échange seront évalués à une valeur juste basée sur le dernier prix de clôture disponible des titres sous-jacents;

(h) Les investissements dans des fonds d'investissement ouverts seront évalués à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire officielles ou à leurs dernières valeurs nettes d'inventaire non-officielles (à savoir celles qui ne sont généralement pas utilisées pour les besoins des souscriptions et rachats d'actions des fonds d'investissement sous-jacents) telle que fournies par leurs administrations ou gestionnaires en investissement si elles sont plus récentes que les valeurs nettes d'inventaire officielles ajustées, le cas échéant, par les primes/remises payées lors de l'acquisition;

(i) Au cas où des événements se sont produits qui ont abouti à un changement matériel de la valeur nette d'inventaire de telles actions ou parts de ces autres fonds d'investissement depuis la date à laquelle la dernière valeur nette d'inventaire officielle a été calculée, la valeur de ces actions ou parts pourra être ajustée afin de refléter, de l'opinion raisonnable du Gérant, un tel changement de valeur.

Dans le cas une ou plusieurs sources de prix ne parviennent pas à fournir à l'agent administratif de la Société ("l'Agent Administratif") une évaluation pour une partie importante des avoirs empêchant ce dernier de déterminer les prix de souscription, de conversion et de rachat, l'Agent Administratif informera le Gérant qui pourra décider de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire.

Le Gérant peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'autres méthodes d'évaluation s'il considère que ces méthodes d'évaluation reflètent mieux la valeur exacte et sont conformes aux pratiques comptables.

La valeur des avoirs exprimés dans une devise autre que la devise de référence d'une classe sera déterminée en prenant en compte le taux de change applicable au moment de la détermination de la valeur nette d'inventaire.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

(a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

(b) tous les frais d'administration, exigibles ou échus (y compris la commission de gestion et de dépôt, les honoraires et primes d'assurances et toutes autres commissions payables aux mandataires et agents de la Société, de même que les frais de constitution et d'enregistrement, les frais des publications légales et d'impression des documents de vente, des rapports financiers et des autres documents mis à la disposition des actionnaires, les frais de commercialisation et de publicité ainsi que les coûts engendrés par les structures qui sont requises par la loi ou les réglementations des juridictions dans lesquelles les actions sont commercialisées);

(c) toutes les obligations connues, présentes et futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes déclarés par la Société mais non encore payés lorsque le jour auquel est effectuée l'évaluation coïncide avec ou suit la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont droit;

(d) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu, encourus jusqu'au jour auquel est effectuée l'évaluation et toutes autres réserves, autorisées et approuvées par le Gérant; et

(e) tous autres engagements de la Société envers des tiers, de quelque type ou nature que ce soit, à l'exception des engagements en relation avec des actions de la classe concernée. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres qui ont un caractère régulier ou périodique par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au pro rata des fractions de cette période.

C. Le Gérant établira pour chaque classe d'actions un portefeuille d'actifs de la manière suivante:

(a) les produits résultant de l'attribution et de l'émission des actions de chaque classe seront affectés, dans les livres de la Société, au portefeuille des actifs établi pour cette classe d'actions, et les actifs, engagements, revenus et frais relatifs à cette classe d'actions seront affectés à ce portefeuille d'actifs conformément aux dispositions du présent article;

(b) si un actif découle d'un autre actif, ce dernier actif sera attribué, dans les livres de la Société, au même portefeuille que celui auquel appartient l'actif dont il découlait et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au portefeuille concerné;

(c) lorsque la Société contracte une dette/obligation qui est en relation avec un actif d'un portefeuille déterminé ou en relation avec toute opération effectuée concernant un actif d'un portefeuille déterminé, cette dette/obligation sera attribuée au portefeuille en question;

(d) au cas où un actif ou une dette de la Société ne peut pas être attribué à un portefeuille déterminé, cet actif ou dette sera attribué à tous les portefeuilles au prorata des valeurs nettes d'inventaire des différents portefeuilles;

(e) à la date de clôture pour la détermination des personnes ayant droit à un dividende annoncé sur les actions d'une classe, la valeur nette d'inventaire de cette classe actions sera réduite du montant de ces dividendes.

D. Chaque masse d'avoirs et d'engagements consiste en un portefeuille de valeurs et autres avoirs en tous genres dans lesquels la Société est autorisée à investir, et l'allocation entre chaque classe d'actions émise par la Société en relation avec la même masse d'avoirs changera conformément aux règles établies ci-dessous.

En outre, il peut être détenu dans chaque masse d'avoirs, pour le compte d'une classe spécifique d'actions ou de plusieurs classes spécifiques d'actions, des avoirs qui sont spécifiques à une classe et détenus séparément du portefeuille qui est commun à toutes les classes d'actions liées à ladite masse d'avoirs et cette classe d'actions ou ces classes assumeront des engagements spécifiques.

La proportion du portefeuille commun à chacune des classes d'actions liées à une même masse d'avoirs qui doit être allouée à chacune des classes d'actions, doit être déterminée en tenant compte des émissions, rachats, distributions, ainsi que les paiements de dépenses ou contributions de revenus ou produits de réalisation dérivés d'une classe spécifique d'avoirs, tout en appliquant les règles d'évaluation mutatis mutandis décrites ci-dessous.

Le pourcentage de la valeur nette d'inventaire du portefeuille commun à toute masse d'avoirs et qui doit être alloué à chaque classe d'actions, doit être déterminé de la manière suivante:

1. initialement, le pourcentage des avoirs nets du portefeuille commun à allouer à chacune des classes d'actions doit être proportionnel au nombre respectif des actions de chaque classe au moment de la première émission d'actions d'une nouvelle classe;

2. le prix d'émission reçu à la suite de l'émission d'actions d'une classe spécifique doit être alloué au portefeuille commun et résultera dans une augmentation de la proportion du portefeuille commun attribuable à la classe d'actions concernée;

3. si, pour une classe d'actions, la Société acquiert des avoirs spécifiques ou paye des dépenses spécifiques à cette classe (incluant toute part de dépense excédant les dépenses payables par les autres classes d'actions) ou effectue des distributions spécifiques ou des paiements de prix de rachat d'actions d'une classe spécifique, la proportion du portefeuille commun attribuable à cette classe d'actions doit être réduite du prix d'acquisition de ses avoirs spécifiques, de ses dépenses spécifiques, de ses distributions ou paiements de prix de rachat à la suite de rachats des actions de cette classe;

4. la valeur des avoirs spécifiques d'une classe et le montant des engagements spécifiques d'une classe seront attribués uniquement aux actions de la classe ou des classes auxquelles ces avoirs et ces engagements sont liés et cela augmente ou réduit la Valeur Nette d'Inventaire par action de cette ou ces classes d'actions.

E. Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet article:

(a) chaque action de la Société devant être rachetée en vertu de l'article 21 ci-avant, sera considérée comme action émise et prise en considération jusqu'immédiatement après l'heure fixée par le Gérant du Jour d'Évaluation au cours duquel une telle évaluation est faite et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme un engagement de la Société;

(b) tous investissements, soldes en espèces et autres actifs appartenant à un portefeuille exprimés dans une devise autre que celle dans laquelle est calculée la Valeur Nette d'Inventaire par action de la classe d'actions concernée, seront évalués en tenant compte des taux de marché ou des taux de change en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions de la classe en question; et

(c) il sera, dans la mesure du possible, donné effet à chaque Jour d'Évaluation, à tout achat ou vente de titres contracté par la Société lors de ce Jour d'Évaluation;

(d) l'évaluation visée ci-dessus reflétera la mise en compte à la Société de toutes dépenses et commissions relatives à la prestation contractuelle ou autre par des agents pour la gestion d'avoirs, de dépôt, de domiciliation, d'agence de registre et de transfert, d'audit, de conseil juridique et d'autres services professionnels, ainsi que de tous les dépenses liées aux rapports financiers, aux avis et au paiement de dividendes aux actionnaires, les dépenses résultant de la publication des prix de souscription et à tous les autres services administratifs habituels et charges fiscales, s'il y a lieu.

Art. 24. Chaque fois que la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel ces actions seront offertes et vendues (le "prix d'émission"), sera basé sur le Prix de Transaction tel que défini ci-avant pour la classe d'actions

en question, déduction faite d'une somme que le Gérant considère comme une provision appropriée pour couvrir les impôts et frais (y compris tous droits de timbre et autres impôts, taxes, taxes gouvernementales, commissions de courtage, frais bancaires, frais de transfert, d'enregistrement et de certification et autres frais ou taxes similaires incluant toute commission anti-dilution) qui devraient être payés si tous les avoirs de la Société pris en considération pour l'évaluation des avoirs devaient être réalisés au prix qui leur a été attribué lors de cette évaluation et prenant en considération encore tous autres facteurs qui, de l'avis du Gérant, doivent être considérés, plus les commissions prévues par les documents de vente, le prix ainsi obtenu pouvant être arrondi à l'unité la plus proche de la devise dans laquelle la classe d'action concernée est calculée. Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période fixée par le Gérant et figurant dans les documents de vente après la date à laquelle le Prix de Transaction applicable a été déterminé. Le prix d'émission (non compris la commission de vente) peut, sur approbation du Gérant et en observant toutes les lois applicables, notamment et dans la mesure requise par la loi au regard du rapport spécial d'un réviseur confirmant la valeur de tout apport en nature, être payé par apport à la Société de titres acceptés par le Gérant et qui sont conformes à la politique d'investissement et aux règles d'investissements de la Société.

Art. 25. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 26. Lorsqu'existeront différentes classes d'actions, telles que prévues à l'article 5 des présents Statuts, et si les comptes de ces classes sont exprimés en monnaies différentes, ces comptes seront convertis en US Dollars et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société. Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Gérant et la convocation à l'assemblée générale annuelle seront mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société 15 jours avant l'assemblée générale annuelle.

Art. 27. Des assemblées de classe décideront, sur proposition du Gérant, et endéans les limites fixées par la loi, pour chaque classe d'actions, de l'usage à faire du solde des résultats nets annuels.

Les dividendes peuvent en outre, pour chacune des classes d'actions, comprendre une affectation provenant d'un compte d'égalisation de dividendes qui pourra être maintenu en rapport avec chaque classe d'actions et qui, en ce cas, pour cette classe, sera crédité, en cas d'émission d'actions et débité en cas de rachat d'actions, d'un montant calculé par référence au revenu accru attribuable à ces actions.

Des dividendes intermédiaires peuvent être payés, sur décision du Gérant, pour les actions de toute classe d'actions et peuvent inclure tout montant représentant du revenu, du capital ou toute autre chose tel que permis par la loi.

Les dividendes déclarés seront normalement payés dans la devise dans laquelle la classe d'actions concernée est exprimée ou, dans des circonstances exceptionnelles, en toute autre devise désignée par le Gérant, et pourront être payés aux lieux et temps à déterminer par le Gérant. Le Gérant peut arrêter de manière définitive le taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de paiement.

Les dividendes ne peuvent être déclarés et payés que conformément aux dispositions de cet article pour les actions de distribution, et aucun dividende ne peut être déclaré, ni payé pour les actions de capitalisation.

Art. 28. En cas de liquidation de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette liquidation et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les produits nets de liquidation de chaque classe d'actions seront distribués par les liquidateurs aux actionnaires de ladite classe en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette classe.

Autrement, tous les fonds auxquels les actionnaires ont droit lors de la dissolution de la Société et qui ne sont pas réclamés par ceux qui y ont droit avant la clôture de la procédure de liquidation, seront déposés au nom et pour compte des personnes qui y ont droit à la Caisse de Consignation à Luxembourg en accord avec la Loi.

Art. 29. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par les lois luxembourgeoises à condition qu'aucune décision ne puisse être valablement prise sans l'approbation du Gérant l'ait approuvée. Toute modification affectant les droits des actionnaires d'une classe d'actions par rapport à ceux des autres classes d'actions sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans ces classes d'actions.

Art. 30. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, sont régies par les dispositions de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et par la Loi.

Dispositions transitoires

(a) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011;

(b) La première assemblée générale annuelle se tiendra le 14 juin 2012.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été rédigés par les parties comparantes, les parties comparantes ont souscrit et entièrement payé les actions suivantes:

Souscripteur	Actions de Commandités	Actions Ordinaires	Capital souscrit	Montant versé au jour de la constitution
1) Alpes S.à r.l.	1	0	1.000 USD	1.000 USD
2) Alpes Holdings Limited	0	44	44.000 USD	44.000 USD
Total:	1	44	45.000 USD	45.000 USD

Preuve des paiements a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui seront à la charge de la Société se chiffrent à deux mille Euros (€ 2.000.-).

Déclarations

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'Article vingt-six de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Les personnes nommées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant dûment convoquées, procèdent immédiatement à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

L'entité suivante a été nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle doit être tenue en 2012:

Audit & Compliance, 65, rue des Romains, L-8041 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 19, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande des personnes ci-dessus comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la traduction française; sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 mars 2011. Relation: ECH/2011/450. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011041834/1213.

(110047068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Maro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 156.826.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration de la société le 1^{er} février 2011

Résolution unique

Le conseil d'administration constate la démission de Monsieur André Lutgen à partir du 1^{er} janvier 2011 et nomme Madame Isabelle Pairon, née le 28 septembre 1979 à Libramont, Belgique, avec adresse professionnelle au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire jusque l'assemblée générale annuelle ordinaire des actionnaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait et traduction sincère et conforme

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011021849/15.

(110026403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Australia Equity Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de Australia Equity Fund coordonné au 31 mars 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Global Funds Management S.A.

Référence de publication: 2011040735/9.

(110044977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Luxcellence, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 64.695.

Extrait Rectificatif annulé et remplacé le dépôt du 11/02/2011 Réf: L110026010

En date du 4 octobre 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 4 octobre 2010, de Madame Sandrine Leclercq en qualité d'Administrateur
- de coopter, avec effet au 4 octobre 2010, Monsieur Laurent Majchzrak, CACEIS Bank Luxembourg, 5, allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011, en remplacement de Madame Sandrine Leclercq, démissionnaire.

Luxembourg, le 11 février 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Luxcellence

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011021836/17.

(110026569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Luxiver, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 47.301.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 27 décembre 2010 que Monsieur John SEIL a démissionné de son mandat d'administrateur du conseil d'administration de la société anonyme LUXIVER, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47 301, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 27 décembre 2010 que Monsieur Luc HANSEN a démissionné de son mandat d'administrateur de la société anonyme LUXIVER, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47 301, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 février 2011.

BDO Tax & Accounting

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Référence de publication: 2011021837/17.

(110026558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Luxmax Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 86.294.

Extrait de la décision du gérant du 01/02/11

Le siège social est transféré au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg, et ce à compter du 1^{er} février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011021838/11.

(110026499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

LX Alpha Phi S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 155.583.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 janvier 2011.

Référence de publication: 2011021839/10.

(110026538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Promoland S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 32.470.

Kilburn Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 121.025.

L'an deux mille onze, le dix février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

I.- Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont,

agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme PROMOLAND S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 32470, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1989, publié au Mémorial C numéro 196 du 14 juin 1990, dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 août 1999, publié au Mémorial C numéro 851 du 15 novembre 1999,

- suivant acte sous seing privé en date du 31 octobre 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 514 du 3 avril 2002;

- suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

en date du 29 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1614 du 25 août 2006;

en date du 29 décembre 2010, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 8 février 2011;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

II.- Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme KILBURN TRADING S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg numéro B 121025, constituée suivant acte reçu par Maître Mario VELASQUEZ CHIZMAR, notaire du 5e circuit à Panama-City, en date du 7 août 1986, et dont le siège social a été transféré à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2318 du 12 décembre 2006,

en vertu d'un pouvoir à lui conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 8 février 2011;

un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société anonyme PROMOLAND S.A. détient la totalité (100%) des trois cent dix (310) actions donnant droit de vote, représentant la totalité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) de la société anonyme KILBURN TRADING S.A., prédésignée.

2.- Que la société anonyme PROMOLAND S.A. entend fusionner avec la société anonyme KILBURN TRADING S.A. par absorption de cette dernière.

3.- Que la date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies par la société absorbante a été fixée au 1^{er} janvier 2011.

4.- Qu'aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs ni aux commissaires des deux sociétés qui fusionnent.

5.- Que la fusion prendra effet entre parties un mois après publication du présent projet de fusion au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6.- Que les actionnaires de PROMOLAND S.A. sont en droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la société, des documents indiqués à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à savoir: le projet de fusion, les comptes annuels et un état comptable arrêté au 31 décembre 2010. Une copie de ces documents peut être obtenue par tout actionnaire sans frais et sur simple demande.

7.- Qu'un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir pendant le même délai la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8.- Qu'à défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales;

9.- Que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la société absorbée prennent fin à la date de la fusion et que décharge est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée.

10.- Que la société absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations de la société absorbée.

11.- Que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations du présent acte s'élève approximativement à huit cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Marc ELTER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 février 2011. Relation GRE/2011/723. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins du dépôt auprès du registre de commerce par Maître Jean SECKLER.

Junglinster, le 23 février 2011.

Jean SECKLER..

Référence de publication: 2011029165/78.

(110034698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

LX Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.043.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011021840/11.

(110026501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Mountain Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.707.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 février 2011.

Référence de publication: 2011021843/10.

(110025999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Mountain Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.707.

—
Acte rectificatif à l'acte n° L090153906 déposé le 6 octobre 2009

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 11 février 2011.
Référence de publication: 2011021844/11.
(110026258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Muirfield Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.250,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 120.642.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 février 2011.
Pour la société
Signature
Un mandataire
Référence de publication: 2011021845/14.
(110025880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Mangaki, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 133.887.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Pour la société
Un administrateur
Référence de publication: 2011021847/11.
(110026378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Dayton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.406.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of December;
Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The company governed by the laws of the British Virgin Islands Twin Rivers Limited established and having its registered at Woodbourne Hall, PO Box 916, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

here represented by Mr. Christian DOSTERT, private employee, residing professionally at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That DAYTON S.A., a public limited company ("société anonyme"), governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 127 406 (the "Company"), has been

incorporated pursuant to a deed of M^e Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on March 26th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, number 1243 on 22nd of June, 2007.

2) That the appearing party, represented as said before, is the sole owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder").

3) That the Sole Shareholder declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

4) That the Sole Shareholder declares having thorough knowledge of the articles of association and of the financial situation of the Company.

5) That the Sole Shareholder appoints herself as liquidator of the Company; and, in her capacity as liquidator, will have full powers to establish, sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the Sole Shareholder declares to irrevocably settle any present or future liabilities of the dissolved Company

7) That Sole Shareholder declares that she takes over all the assets of the Company and that she will assume any existing debts of the Company pursuant to point 6 here before.

8) That Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company will be cancelled.

9) That full and entire discharge is granted to the directors and the statutory auditor for the performance of their assignment up to the date of the present dissolution of the Company.

10) That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least at the former registered office of the Company in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques Twin Rivers Limited, établie et ayant son siège social à Woodbourne Hall, PO Box 916, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que DAYTON S.A. une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127 406, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1243 en date du 22 juin 2007.

2) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales actions de la Société (l'"Actionnaire Unique").

3) Que l'Actionnaire Unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et, en sa qualité de liquidateur, aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout passif existant de la Société conformément au point 6 ci-avant.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au jour de la présente dissolution de la Société.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2011 LAC/2011/907 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005684/98.

(110006954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Martin East Associates AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 131.399.

—
Auszug aus dem Beschluss der Hauptversammlung Abgehalten am 10. Februar 2011

Gesellschaftssitz

Die Hauptversammlung hat beschlossen, den Gesellschaftssitz von L-2330 Luxembourg, 120, Boulevard de la Pétrusse nach L-1273 Luxembourg 11 Rue de Bitbourg zu verlegen.

Référence de publication: 2011021850/11.

(110025850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Meg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.974.

—
Le bilan de la société au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011021856/12.

(110026573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Merloni Progetti International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 42.352.

Par décision du conseil d'administration tenu le 04 février 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Monsieur Stefano MARTINI, de sa fonction d'administrateur

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

Monsieur Carmine BIELLO résidant à Pallroute Mont Blanc à Pré-Saint-Didier I-11010 Italie
son mandat ayant pour échéance l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERLONI PROGETTI INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Luca CHECCHINATO / Emanuela Corvasce

Référence de publication: 2011021858/17.

(110026206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

MI.RÒ.89 International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 84.275.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 4 février 2011 que Monsieur Michel SCHAEFFER, directeur de société, avec adresse professionnelle à L - 1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur en remplacement de Monsieur Pierre SCHMIT, démissionnaire.

Luxembourg, le 4 février 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011021860/15.

(110026479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Ordilux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.356.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "QUEEN'S HOLDINGS LLC", établie et ayant son siège social à DE-19809 Wilmington, 501 Silverside Road, Silverside Carr Executive Center (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Madame Katia ROTI, employée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "ORDILUX HOLDING S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108356, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1030 du 13 octobre 2005;

2) Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées;

3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est la seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant comme actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que l'Actionnaire Unique déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société.

7) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

10) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. ROTI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2011. LAC/2011/447. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005936/51.

(110006122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Bonfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.048.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social le 31 janvier 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sarl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011022949/38.

(110027743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

KBD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.376.

—
Rectificatif du dépôt du 22/12/2009 (No: L090196733)

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011005833/14.

(110005821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

MSEOF Montparnasse Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.243.600,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.240.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 29 décembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet au 14 décembre 2010 de ses fonctions de gérant de la Société:

- Mme Judith Ajayi, née le 26 septembre 1964 à Lagos, Nigeria, ayant son adresse professionnelle au 6B Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ian McMahon, né le 24 août 1978 à Chester, Royaume-Uni, résidant au 19, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Ian McMahon

- Wendy Lowe

- Martijn Bosch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 janvier 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011005909/29.

(110006064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.232.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61194 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021819/11.

(110026553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Podalski Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 145.443.

Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 1^{er} décembre 2010

1. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. M. Xavier SOULARD, administrateur de société, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11.1.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *PODALSKI INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011005958/16.

(110006034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Lasna A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 112.522.

Par la présente je vous informe de ma démission en tant qu'administrateur-délégué de la société LASNA A.G. et ce depuis le 1^{er} janvier 2010.

Jean Kayser.

Référence de publication: 2011007123/10.

(110006705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Babcock & Brown (Romania) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.509.575,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 128.167.

EXTRAIT

Le soussigné atteste par la présente que:

La Commune de Schuttrange a changé la dénomination de la rue 6C, Parc d'Activité Syrdall en 6C, rue Gabriel Lippmann, prenant effet le 1^{er} janvier 2011, concernant la décision du conseil communal du 30 septembre 2009.

En conséquence, le siège social de la Société est le suivant:

- 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011005593/16.

(110006386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

b-to-v Private Equity S.C.S., SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 125.584.

Die außerordentliche Generalversammlung der Gesellschafter hat am 29. Februar 2008 beschlossen die CS II Advisory Ltd. & Co. KG, eine Kommanditgesellschaft nach deutschem Recht mit Gesellschaftssitz Hauptstraße 28, D-21376 Gönndorf, Deutschland als zusätzlichen Komplementär der Gesellschaft aufzunehmen.

Somit verzeichnet die Gesellschaft zwei Komplementäre, die b-to-v S.à r.l. sowie die CS II Advisory Ltd. & Co. KG mit jeweils einem Komplementärsanteil.

Die statutarische Gesellschaftszeichnungsberechtigung lautet nunmehr wie folgt: Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft rechtsgültig durch die gemeinsame Zeichnung der Komplementäre oder durch einen oder mehrere Bevollmächtigte, die diese gemeinsam bestimmen, verpflichtet

Richtigstellung:

1. Die b-to-v S.à r.l. führt das Amt als Komplementär und nicht als „alleiniger Geschäftsführer.
2. Die b-to-v S.à r.l. als Teilhaber besitzt einen Komplementärsanteil.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. Januar 2011.

Für die b-to-v Private Equity S.C.S., SICAR

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Jean-Marie Schomer / Marc-Oliver Scharwath

Référence de publication: 2011007064/25.

(11006313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Eurokobuild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 61.922.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 janvier 2011: -

- Est acceptée avec effet immédiat la démission de Nicolas Van Schap avec adresse professionnelle au 17 rue Edmond Reuter, L-5326 Contern en tant qu'administrateur.

- Est acceptée avec effet immédiat la démission de Godelieve Buyl avec adresse professionnelle au 17 rue Edmond Reuter, L-5326 Contern en tant qu'administrateur.

- Est acceptée avec effet immédiat la nomination de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est acceptée avec effet immédiat la nomination de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Pour Eurokobuild S.A.

Référence de publication: 2011023030/27.

(110027543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.